

L'église de Saint-Pierre, pas Tchernobyl

L'église de Saint-Pierre est munie d'un paratonnerre à pastille radioactive au sommet de son clocher. Des pièces ont disparu et on ignore où elles sont.

« C

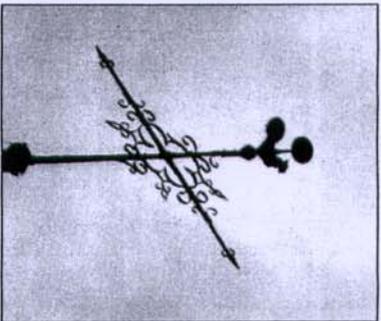
E n'est pas une bombe atomique mais une pastille est tout de même

une source de radioactivité et la population a le droit d'en être informée », explique Eric Verbeeck, de Vebo-Electroadvies, une firme spécialisée de Betekom (Begijnendijk), qui nous a contacté. Selon lui, des paratonnerres de ce type ont été installés dès les années 60 mais ils n'ont pas été entretenus. Ils se sont détériorés avec le temps, avec les mauvaises conditions atmosphériques et il affirme que la radioactivité a gagné en intensité.

Un cas similaire a été découvert en son temps à Aubel où une maison de repos : comme à l'église du village de Saint-Pierre où le capteur radioactif « Horemans-Souply » fixé au-dessus du coq surmontant le clocher a perdu des pièces.

Une interdiction d'installer des paratonnerres radioactifs est en vigueur depuis 1985. Une campagne d'évacuation de ces paratonnerres est en cours. L'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFNCN) a procédé à une inspection à l'église de Saint-Pierre.

Un rapport d'inspection a été établi. Il constate – nous citons – « la présence d'un paratonnerre dont le modèle répond visuellement au type d'un paratonnerre radioactif, type pré-



Après avoir autorisé l'installation de tels paratonnerres, on conseille pourtant maintenant de les enlever.

Modèle : Model 11 – Horemans-Souply, isotope présumé : Am-241. »

Cet isotope est donc selon l'AFNCN de l'Americium 241. Un avis que ne partagent pas les spécialistes de Vebo-Electroadvies, lesquels parlent eux de Radium 226 (Ra-226) comme cela a été le cas à la résidence La Kan à Aubel ainsi qu'ils le précisent. « Dat is zwel een groot verschil », cela fait une grosse différence, conclut-on chez Vebo-Electroadvies.

Allez savoir ! Sans doute quelque part à proximité de l'église, estime Eric Verbeeck. Mais il ajoute : « Avec le vent, elles ont peut-être pu se retrouver à une certaine de mètres de l'édifice. Force est de constater en tout cas que le rapport de l'AFNCN ne fait pas mention de leur disparition. » Nous nous sommes rendu sur place, armé d'une paire de puissantes jumelles. Nous avons pu constater en effet que des rivets man-

R. D.

Pas vraiment de danger, selon Pierre Arnould

Nous avons bien entendu consulté le bourgmestre Pierre Arnould. Pour recueillir son avis en tant que tel mais aussi en sa qualité de médecin.

◇ Pierre Arnould, il n'y a pas qu'à Saint-Pierre que l'on trouve un tel type de paratonnerre ?

◇ Non, en effet. De 1965 à 1982 des paratonnerres contenant une pastille radioactive ont été placés à certains endroits de la commune. C'est le cas à Saint-Pierre mais aussi à l'église, au Centre culturel et à la halle aux foires de Libramont ainsi qu'à l'église de Moiry. Il se peut aussi qu'il s'en trouve un à Lanèveville mais cela doit être vérifié. C'est qu'à ce moment-là, on a dit que ces paratonnerres-là étaient plus efficaces parce qu'attirant la foudre. Mais je pense que cet argument est plutôt un miroir aux alouettes. On s'est d'ailleurs finalement rendu compte qu'ils n'étaient pas plus efficaces que les autres.

◇ Que va faire la commune maintenant ?

◇ L'Agence fédérale de la sécurité nucléaire a décidé que l'on ne peut plus installer ce type de paratonnerre. Elle sou-



Pour le bourgmestre Pierre Arnould, il n'y a pas lieu de céder à la panique.

auparavant soient enlevés. Ce n'est pas une obligation formelle mais un conseil de la part de l'Agence.

Nous avons fait un appel d'offres auprès de trois ou quatre sociétés spécialisées. Trois ont soumissionné. C'est une firme de la région bruxelloise qui est chargée de l'enlèvement des cinq paratonnerres radioactifs et de leur remplacement par des paratonnerres normaux. Le coût est de 10 000 euros pour la commune. Cela va se faire très prochainement.

◇ Existe-t-il un danger pour la population ?

◇ Je ne pense pas que les rivets dont vous évoquez la disparition soient radioactifs à 100 pour cent. Quant à la radioactivité émise par une pastille, elle est très faible et ne se diffuse que dans une zone très limitée : deux ou trois mètres de large. Cela ne représente sûrement pas le moindre danger pour l'être humain car cette radioactivité est peu importante.

D'ailleurs, à l'époque où ces paratonnerres ont été installés, on connaissait déjà très bien la radioactivité. Si on a encouragé leur installation, c'est qu'il n'y avait pas de problème. J'ai contacté un scientifique qui m'a expliqué qu'il n'est pas possible que cette radioactivité soit nocive pour la santé.

◇ Reste que des rivets se trouvent quelque part ?

◇ Oui mais je sais en tout cas que la pastille est toujours là puisque la dame de l'Agence qui est venue ne nous a pas dit qu'elle avait disparu. Ces rivets ne sont pas un danger. Vous savez, nous vivons entourés d'éléments radioactifs dans l'atmosphère.

On peut citer l'exemple du radon. Ce n'est pas parce que vous avez été une fois en contact avec une substance radioactive faible que vous allez développer un cancer. Si le contact est permanent, là à la longue, cela peut être possible. Mais cela prendra des années.

Entretien : R. D.